

<p>D 26-42</p> <p>PROJET D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX – RUE HENRI DOBERT TRANCHE 1.</p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Nathalie MAHIER, Patrick BLOSSE, Adjoint au Maire, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Antoine ARIF, Valérie BONNEL, Brigitte NOUAUX, Sylvie FAYE, Guillaume CHEVRANT-BRETON, Jean-Luc LEMARIÉ, Agnès BERODOT et Michaël GOSSELIN, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Marianne ESHET : pouvoir donné à Laurent LAEMLÉ Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
--	--

Patrick BLOSSE présente aux membres du conseil municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ÉNERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Il s'agit dans ce dossier de la Rue Henri DOBERT dans sa partie comprise entre la Rue des Bains Chauds (piscine de l'établissement des bains) et l'escalier des 100 marches.

Par délibération D 20-82 en date du 22 octobre 2020, le conseil municipal avait approuvé le lancement de l'opération sur la base de l'étude préliminaire, pour un coût total estimé à 128 460,00 € TTC, avec une participation communale estimée à 55 400,00 €.

Par délibération D 26-01 en date du 22 janvier 2026, le conseil municipal avait approuvé l'étude définitive transmise le 12 janvier 2026, faisant apparaître un coût total réactualisé de 129 503,10 € TTC pour une participation communale révisée à 44 181,38 €.

Suite à l'achèvement des travaux de terrassement, le SDEC ÉNERGIE a informé la commune, par courrier du 10 mars 2026, d'un surcoût imputable à l'état de l'enrobé existant, davantage dégradé que prévu lors du passage des engins de chantier. Il convient ainsi de prévoir la reprise de :

- 160 m² d'enrobé d'une épaisseur de 5 cm,
- 4 m² d'enrobé d'une épaisseur de 4 cm.

Ces travaux supplémentaires entraînent une augmentation du coût global de l'opération.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des montants :

	Coût opération TTC	Participation communale
Étude préliminaire (délibération D 20-82 du 22/10/2020)	128 460,00 €	55 400,00 €
Étude définitive (délibération D 26-01 du 22/01/2026)	129 503,10 €	44 181,38 €
Étude définitive réactualisée (10/03/2026)	138 394,73 €	44 181,38 €

Accusé de réception en préfecture
014-2117403381-20260519-D26-42-A1
Date de télétransmission : 19/05/2026
Date de réception préfecture : 19/05/2026

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- d'approuver le coût total réactualisé de l'opération fixé à 138 394,73 € TTC ;
- d'approuver la participation communale réactualisée à 45 663,32 € ;
- d'abroger les délibérations D 20-82 du 22 octobre 2020 et D 26-01 du 22 janvier 2026 dans leurs seules dispositions financières, la présente délibération s'y substituant de plein droit ;
- de s'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi ;
- de décider d'inscrire le paiement de sa participation en section d'investissement, par fonds de concours. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75 % du coût HT de l'opération. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement ;
- de s'engager à verser sa contribution au SDEC ÉNERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune ;
- de prendre note que la somme versée au SDEC ÉNERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA ;
- d'autoriser le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.



Olivier COLIN,
Maire.

